

Reconnaissante de paternité depuis l'étranger?

Par singlemama, le 24/01/2021 à 12:01

Bonjour,

Mon ex compagnon et père de l'enfant que j'attends vis au Canada et est Canadien. Je suis Française et vais accoucher de notre enfant en France. Le père peut-il faire sa reconnaissance de paternité depuis l'étranger? Peut-il également ainsi transmettre sa nationalité à l'enfant (double nationalité dans ce cas)? Et dernière question, s'il reconnait en effet son enfant, aura t-il l'obligation automatique de payer une pension alimentaire pour l'éducation de cet enfant, ou seulement si j'en fais la demande (ce que je n'ai pas l'intention de faire)?

Merci pour réponses.